

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2026-14

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 10**

**Absents : 1**

Le dix avril deux mille vingt-six (10/04/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

**Présents** : Ms CROUZET Denis - JAMMES Patrick - LAZZARONI Florent - ROBERT Gilles  
Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

**Absent(s) excusé(s)** M CHARENSOL Alain

**Absent(s)** :

**Pouvoirs** : M CHARENSOL Alain donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle

**Convocation expédiée le** : 3 avril 2026

**Secrétaire de séance** : SAIMMAIME Isabelle

### **OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 09/04/2026 portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames les deux adjoints et les deux conseillers municipaux

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28.1%

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89%

Considérant que Mme la maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Sur proposition de Madame la maire :

le taux d'indemnité de fonction de la maire est fixé à 17%

le taux d'indemnité de fonction des adjoints est fixé à 7%  
le taux d'indemnité de fonction des délégués est fixé à 4%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 9 voix pour, 2 contres et 0 abstention**

**- APPROUVE**

Décide, avec effet au 21 mars 2026 pour la fonction de maire et au 14 avril 2026 pour les fonctions d'adjoints et conseillers délégués,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Maire : 17% de l'indice brut terminal

1<sup>er</sup> Adjoint : 7% de l'indice brut terminal

2<sup>ème</sup> Adjoint : 7% de l'indice brut terminal

Conseillers municipaux délégués : 4% de l'indice brut terminal

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'État la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire  
LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,  
SAIMMAIME Isabelle





MAIRIE DE SAINT MARTIN SUR LAVEZON  
59 Place du Champ de Mars  
07400 SAINT MARTIN SUR LAVEZON  
04 75 52 98 48  
mairie@saintmartinsurlavezon.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le  
ID : 007-210702700-20260410-DELIB202614-DE



# Tableau annexe à la délibération indemnités des élus

Récapitulatif des indemnités des élus 2026

Enveloppe indemnitaire légale = 2497.95€

Enveloppe prévisionnelle consommée = 1534,56 €

Nom	Fonction	Taux maximal de l'indice	% voté de l'indice brut 1027	Montant brut en €
Marie-Noëlle LAVILLE	Maire	28.10%	17.00%	661.20€
Patrick JAMMES	1 <sup>er</sup> Adjoint	10.89%	7.00%	272.26€
Isabelle SAIMMAIME	2 <sup>ème</sup> Adjoint	10.89%	7.00%	272.26€
Florent LAZZARONI	Conseiller délégué	10.89%	4.00%	164.42€
Marie SARTRE	Conseillère déléguée	10.89%	4.00%	164.42€